PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT DE L'ANNÉE 2025 TENUE EXCEPTIONNELLEMENT (SINISTRE PAR L'EAU) À LA SALLE DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ACTON VALE AU 1093, RUE SAINT-ANDRÉ, ACTON VALE, À 19H30.

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Kaven Delarosbil, maire par intérim de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine,
M. Ghislain Privé, substitut au maire de Béthanie,

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

Monsieur le préfet, Jean-Marie Laplante, ouvre la séance à 19h30. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil de la MRC d'Acton.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-150 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

5. TRANSFERT DE FONDS

6. LISTE DES COMPTES

7. COURS D'EAU
   - 7.1 Rapport des travaux – Réception provisoire
     - 7.1.1 Cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton
     - 7.1.2 Embranchement et sous-embranchement de la rivière Le Renne – Entretien – Sainte-Christine
   - 7.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Projet de bonification – Offre de service de la CDRN
   - 7.3 Branche 41 de la rivière Runnels – Canton de Roxton – Entretien – Demande de tolérance de M. Michel Daviau – Résolution 125-07-2025 du Canton de Roxton
   - 7.4 Approbation de la personne désignée et de son substitut – Upton

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – PROJET DE REVITALISATION DES HALTES, AIRES DE REPOS ET DE LA SIGNALISATION – CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
   - 9.1 Aménagement du territoire
     - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
     - 9.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier
       - 9.1.2.1 Nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
       - 9.1.2.2 Offre de services pour la prise de photos
     - 9.1.3 Géomatique – Demande d'appui de la MRC de Roussillon

   - 9.2 Développement économique et local
     - 9.2.1 Développement social et immigration – Plan d'appui aux collectivités (PAC) avec le MIFI – Programme Thokoza !
     - 9.2.2 Communications – Nouveau mandat de Jessica Ébacher
     - 9.2.3 Refonte du site web – Mandat Jonathan Laplante – Banque de photos
     - 9.2.4 Fonds Régions et ruralité, volet 2 – Rapport d'activité 2024

10. SÉCURITÉ INCENDIE

11. RESSOURCES HUMAINES

12. DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS
    - 12.1 Adoption de la Directive
    - 12.2 Nomination de l'émissaire
    - 12.3 Procédure de traitement des plaintes relatives à la Charte de la langue française

13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

15. CORRESPONDANCE

16. VARIA

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

2025-151 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

6. LISTE DES COMPTES

6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2025-152 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste

et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	130 119,69 $
Comptes à payer	156 418,85 $
Salaires et contributions de l'employeur	350 751,64 $
Total	**637 290,18 $**
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	35 432,96 $
Comptes à payer	11 713,90 $
Total	**47 146,86 $**

7. COURS D'EAU

7.1 Rapport des travaux – Réception provisoire

7.1.1 Cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton

ATTENDU QUE les travaux d'entretien du cours d'eau Lafontaine sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants inc. ;

ATTENDU QU'ALPG consultants inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5 % du montant total des factures pour fins de garantie (ou minimalement 2 000 $) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-153 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre à Infraplus inc. la somme de 1 852,93 $. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 2 000 $, soit la somme minimale à retenir pour fins de garantie.

7.1.2 Embranchement et sous-embranchement de la rivière Le Renne – Entretien – Sainte-Christine

ATTENDU QUE les travaux prévus dans les Embranchement et sous-embranchement de la rivière Le Renne avaient été suspendus en 2024 pour permettre à la Municipalité de Sainte-Christine de remplacer les ponceaux du 1er rang Est ;

ATTENDU QU'un arpentage était requis avant de reprendre les travaux ;

ATTENDU QUE l'arpentage a démontré qu'aucuns travaux supplémentaires n'étaient requis ;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien des Embranchement et sous-embranchement de la rivière le Renne, localisés dans le 1er rang Est à Sainte-Christine, sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants inc. ;

ATTENDU QU'ALPG consultants inc. a confirmé la réception provisoire des travaux dans un rapport daté du 6 août 2025 ;

ATTENDU QUE la MRC peut ainsi procéder au paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5 % du montant total des factures pour fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-154 Il est proposé par M. Ghislain Privé
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Béton Laurier inc. la somme de 2 043,57 $. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 123,76 $, soit 5 % du montant total des factures.

7.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Projet de bonification – Offre de service de la CDRN

Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine séance du Conseil.

7.3 Branche 41 de la rivière Runnels – Canton de Roxton – Entretien – Demande de tolérance de M. Michel Daviau – Résolution 125-07-2025 du Canton de Roxton

ATTENDU les travaux d'entretien prévus dans la Branche 41 de la rivière Runnels au Canton de Roxton ;

ATTENDU QUE le diamètre de ponceau à installer au chainage 0+090 est de 2 100 mm selon les calculs hydrauliques de ALPG consultants inc. ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton demande à la MRC de tolérer la présence d'un ponceau d'un diamètre de 1 500 mm sur la propriété de monsieur Michel Daviau, à la demande de ce dernier ;

ATTENDU QUE monsieur Daviau a fait installer son ponceau en 2023 conformément aux normes applicables et aux données disponibles à ce moment ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton considère que le ponceau installé en 2023 « devrait convenir » et est prête à « accepter les risques » liés à sa demande ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-155 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de

la Municipalité du Canton de Roxton et de tolérer la présence d'un ponceau d'un diamètre de 1 500 mm sur le lot n° 5 357 050, propriété de monsieur Michel Daviau.

7.4 Approbation de la personne désignée et de son substitut – Upton

2025-156 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Ghislain Privé
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de monsieur Sébastien Laprise à titre de personne désignée et de monsieur Gilles Leblanc à titre de substitut à la personne désignée de la Municipalité d'Upton, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – PROJET DE REVITALISATION DES HALTES, AIRES DE REPOS ET DE LA SIGNALISATION – CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux de revitalisation des haltes, aires de repos et de la signalisation sur la piste cyclable La Campagnarde exécutés en 2024 est terminée ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés et respectent l'esprit des documents d'appel d'offres, le tout à la satisfaction d'Annie Grenon, architecte paysagiste, qui recommande de libérer la retenue de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-157 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation A.R. Valois la somme de 20 757,57 $ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

9.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 375-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 375-2025 modifiant son règlement de zonage numéro 181-2003 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-158 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 375-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

9.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement numéro 010-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 010-2025 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-159 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 010-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

9.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier

9.1.2.1 Nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a lancé, en mai 2025, le Programme d'ententes en patrimoine (PEP) ;

ATTENDU QUE le PEP vise à soutenir des actions municipales liées à la gestion durable du patrimoine culturel ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une demande dans le cadre du PEP, pour entre autres financer la réalisation de l'inventaire du patrimoine immobilier ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-160 Il est proposé par M. Ghislain Privé
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEP pour et au nom de la MRC d'Acton ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette demande.

9.1.2.2 Offre de services pour la prise de photos

ATTENDU QUE, dans le cadre du processus d'élaboration de l'inventaire du patrimoine immobilier, la MRC doit prendre des photos de tous les bâtiments recensés lors de la phase 1 du processus ;

ATTENDU QUE le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) doit encadrer et accompagner le photographe amateur pour s'assurer de la conformité du processus ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-161 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 20 000 $ pour l'embauche d'un photographe amateur et pour l'encadrement et l'accompagnement offerts par le SARP. Cette dépense sera prise à même les sommes reçues dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

9.1.3 Géomatique – Demande d'appui de la MRC de Roussillon

ATTENDU QUE la MRC d'Acton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance

municipale du Fonds Régions et ruralité (FRR) – sous-volet Coopération municipale ;

ATTENDU QUE les MRC d'Acton, de Roussillon, des Jardins-de-Napierville, ainsi que les municipalités de Châteauguay, Delson, La Prairie et Saint-Catherine souhaitent déposer une demande visant la mise en place d'un service régional de géomatique partagé à l'échelle régionale ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-162 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De s'engager à participer au projet de mise en place d'un service régional de géomatique ;

2. D'accepter d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

3. De nommer la MRC de Roussillon comme organisme responsable du projet et d'autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds Régions et ruralité (FRR) – sous-volet Coopération municipale ;

4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette demande.

9.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

9.2.1 Développement social et immigration – Plan d'appui aux collectivités (PAC) avec le MIFI – Programme Thokoza !

ATTENDU QUE *Thokoza !* est un atelier immersif de découverte de la danse gumboots destiné aux élèves du 3e cycle du primaire ;

ATTENDU QUE son objectif principal est de faire vivre aux enfants une expérience culturelle incarnée qui allie mouvement, musique, histoire et expression personnelle ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-163 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à l'École Just Gumboots un montant de 9 692,50 $, taxes en sus, pour la présentation de l'atelier *Thokoza !* destiné aux élèves du 3e cycle du primaire dans les 7 écoles de la MRC, dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

9.2.2 Communications – Nouveau mandat de Jessica Ébacher

ATTENDU QU'un nouveau mandat a été demandé à madame Jessica Ébacher afin de fournir des services de communication pour l'accompagnement aux entreprises, et pour certains dossiers de communication de la MRC ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-164 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense jusqu'à concurrence de 9 600 $, taxes en sus, à payer à madame Jessica Ébacher pour un nouveau mandat de services de communication.

9.2.3 Refonte du site web – Mandat Jonathan Laplante – Banque de photos

2025-165 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à Le Répertoire, Jonathan Laplante un montant de 8 925 $, taxes en sus, pour la prise de photos qui serviront à la refonte du site web de la MRC.

9.2.4 Fonds Régions et ruralité, volet 2 – Rapport d'activités 2024

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 tenant lieu de reddition de comptes ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-166 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport d'activités du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 déposé séance tenante ;

2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC ;

3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

10. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

11. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

12. DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

12.1 Adoption de la Directive

ATTENDU QUE le 1er juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, c. 14) (loi 14) a été sanctionnée et a ainsi modifié la *Charte de la langue française* (chapitre C-11), ci-après « CLF » ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté d'Acton, ci-après « MRC d'Acton », en tant qu'organisme municipal faisant partie de l'Administration, comme prévu à l'Annexe 1 de la CLF, a pour devoir, de façon exemplaire, d'utiliser la langue française, de promouvoir sa qualité, d'assurer son rayonnement et sa protection ;

ATTENDU QUE conformément aux articles 29.11 et 29.15 de la CLF, chaque organisme de l'Administration doit adopter une directive destinée, notamment à son personnel afin de lui indiquer les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de l'organisation et les situations pour lesquelles une autre langue que le français peut être utilisée ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a analysé et documenté les besoins internes réels quant à l'utilisation d'une autre langue que le français au sein de son organisation, au regard de sa mission et de ses propres réalités ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-167 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Ghislain Privé
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français déposée séance tenante ;

2. De déposer ladite Directive sur le site web de la MRC ;

3. De la transmettre au ministère de la Langue française.

12.2 Nomination de l'émissaire

ATTENDU QUE chaque organisme documente les situations dans lesquelles il y a eu un recours à une autre langue que le français et en informe le ministère de la langue française (MLF), en vertu des articles 29.11, alinéa 2, paragraphe 2, et 29.12 de la CLF ;

ATTENDU QUE cette responsabilité revient à la personne désignée émissaire au sein de la MRC d'Acton, soit la direction générale ;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du personnel de la MRC d'Acton d'aviser l'émissaire de toute situation où l'utilisation d'une autre langue que le français s'avère nécessaire, afin que celui-ci puisse s'acquitter de ses obligations et de ses devoirs ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-168 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la direction générale comme émissaire au sein de la MRC.

12.3 Procédure de traitement des plaintes relatives à la Charte de la langue française

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est un organisme visé à l'Annexe I de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) ;

ATTENDU QUE la MRC est assujettie à la Charte et aux règlements pris en vertu de celle-ci. Ainsi, la MRC doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité, en assurer le rayonnement au Québec de même qu'en assurer la protection ;

ATTENDU QUE la présente procédure découle de l'article 128.1 de la Charte, qui prévoit que la MRC doit adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de la Charte ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-169 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter la Procédure de traitement des plaintes relatives à la Charte de la langue française ;

2. De déposer ladite Procédure sur le site web de la MRC.

13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. CORRESPONDANCE

Aucun suivi requis à la correspondance déposée.

16. VARIA

16.1 Motion de félicitation à M. Vincent Cordeau

2025-170 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur Vincent Cordeau pour l'excellent travail fait dans le cadre du projet de revitalisation des haltes, aires de repos et de la signalisation de la piste cyclable « La Campagnarde ».

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-171 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

Signé

Jean-Marie Laplante,
Préfet.

Signé

Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.